



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 12 mai 2022

### **Favoriser l'écologie et le développement durable dans une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires**

#### **AAP à échéance du 30/06/2022 :**

- Favoriser une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires

<https://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/eac2-soutenir-les-cantines-scolaires/>

Lignes directrices pour le texte à l'appui :

Cet AAP s'inscrit dans le cadre des priorités du gouvernement s'agissant d'accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale. Il s'agit d'aider les petites communes à investir dans les mesures issues de la loi EGalim dans leurs services de restauration scolaire : investissements matériels, immatériels et prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études). Ce sont aussi bien les communes que les intercommunalités/Pays et collectivités d'outre-mer à statuts particuliers qui peuvent répondre à cet AAP.

Afin de bénéficier d'une plus grande diversité d'AAP, correspondant aux besoins de chacun, la liste des AAP actuellement disponibles dans le département est recensée dans le lien suivant : <https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites/France-Relance-04-les-services-de-l-Etat-mobilises-a-vos-cotes/Appels-a-projets>

**Service de la communication  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex